

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE :  
sous-direction « écoles et formation » ; bureau « activités de la formation ».

**ADDITIF n° 915/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC/NP à la liste n° 888/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC/NP du 12 octobre 2022, relative à la liste des candidats et des candidates classées par concours, par ordre de mérite et par corps d'officiers ayant intégré la promotion 2022 de l'École de l'air et de l'espace externe en qualité d'élèves-officiers.**

Du 19 octobre 2022

NOR :

---

*Références :*

- Décret n°2008-943 du 12 septembre 2008 modifié (JO n°216 du 16 septembre 2008, texte n°25, signalé au BOC n°41/2008), portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air.
- Arrêté du 13 janvier 2021<sup>(A)</sup>, (JO n°15 du 17 janvier 2021, texte n°22), relatif au concours sur titres d'admission à l'École de l'air.
- Arrêté du 12 février 2021<sup>(B)</sup> (JO n°44 du 20 février 2021, texte n°8), relatif aux normes médicales d'aptitudes applicables au personnel militaire de l'armée de l'air.
- Arrêté du 28 avril 2021<sup>(C)</sup>, (JO n°103 du 02 mai 2021, texte n°23), relatif aux concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air prévus au 1° de l'article 4 du décret n°2008-943 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air.) relatif aux concours sur titres d'admission à l'École de l'air.  
Liste n°247/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC du 23 mars 2022, relative aux candidats et candidates déclarés admis, par ordre de mérite en liste principale, et inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'école de l'air et de l'espace en 2022.
- Liste n°671/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC du 20 juillet 2022, relative aux candidats et candidates déclarés admis par ordre de mérite en liste principale et inscrits en liste complémentaire au concours sur épreuves d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace en 2022 filière « physiques-technologie (PT) ».

*Texte modifié :*

- Liste n° 888/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC/NP du 12 octobre 2022.

*Pièce jointe:*

Une annexe

---

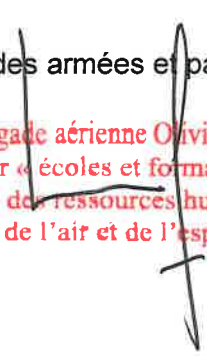
La liste n° 888/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC/NP du 12 octobre 2022 est modifiée comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. La candidate dont le nom figure en annexe se rajoute à la liste nommée ci-dessus.

Art. 2. Cet additif sera publiée sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace : <https://www.ecole-air-espace.fr>.

Pour le ministre des armées et par délégation :

**Le général de brigade aérienne Olivier Goudal**  
sous-directeur « écoles et formation »  
de la direction des ressources humaines  
de l'armée de l'air et de l'espace



(A) n.i BO ; JO n°15 du 17 janvier 2021, texte n°22.

(B) n.i BO ; JO n°44 du 20 février 2021, texte n°8.

(C) n.i BO ; JO n°103 du 02 mai 2021, texte n°23.

**ANNEXE**  
**CANDIDATE AYANT INTÉGRÉE LA PROMOTION 2022**

1. Concours sur épreuves ouverts aux candidats et candidates titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 4.

1.1. Concours physiques-technologie (PT)

1.1.1. Élève-officier mécanicien de l'air

**Brossard Paola.**